



Vendre gratuitement mes parts sarl au plus vite

Par **madigil**, le **25/04/2008** à **02:05**

Bonjour,rrnrnJe suis associé dans une SARL depuis quelques moisrrnNous sommes trois associéesrrnLe Gérant 50% des partsrrnUne personne 25 % des partsrrnMoi-même 25 % des partsrrnrnLa situationrrnLa société a de nombreuses et importantes dettes auprès de l'ursaaf, CGSS....rrnJe n'avais pas été au courant. Une subvention est rentrée dans les comptes de la société rnUne partie de la subvention s'est évaporéernrnJ'ai été embauché sur un contrat de 3 mois comme chargé de mission rnPour assurer le suivi et de développement d'une activité de la sociétérrnrnJe n'ai pas reçu mon salaire du troisième mois, ni la prime de précarité, ni la primernrdes congés payésrrnrnMon attention :rnJe vais aller au prud'homme pour récupérer le salaire impayérrnEt je ne veux plus être associé dans cette sociétérrnrnMa question rnEst-ce qu'un associé-employé peut ester au prud'homme au même titre qu'un salarié ?rnComment je peux céder mes parts le plus rapidement possible sachantrnque je peux les céder à titre gratuit ?rrnrnrnMerci beaucoup